

[Text]

M. Côté (Langelier): Quand je parle du total, je parle en termes de subventions et non en termes de coûts de fonctionnement du service. En fait, il s'agit d'un montant de 220,000,224.77\$, pour être plus précis. Vous savez que la subvention pouvait aller jusqu'à 5,000\$. La moyenne a été de 4,700\$. La plupart des contribuables affectés par cela répondaient aux conditions que le gouvernement avait fixées et ils ont été remboursés, tel que la politique le prévoyait.

M. Ricard: Ce montant comprend-il la subvention pour l'isolement et la subvention pour enlever l'isolant?

M. Côté (Langelier): Pas pour l'isolement.

M. Ricard: Je veux savoir combien cela a coûté au total. Cela a coûté sûrement plus de 220 millions de dollars, parce que les gens ont aussi été subventionnés pour isoler.

M. Côté (Langelier): C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui donnait les subventions pour isoler. Lorsqu'on a découvert le fléau, on a dit: On met en application une politique gouvernementale, il y a un remboursement de prévu et le ministère de la Consommation et des Corporations devient le responsable de l'application de cette politique. Je vous dis qu'il en a coûté 220 millions de dollars pour dédommager les Canadiens.

M. Ricard: Est-ce qu'il y a eu des poursuites pour des raisons de santé?

M. Côté (Langelier): Vous savez que plusieurs causes sont actuellement en cour. En fait, il y a eu des recours collectifs. Il y a six causes qui sont encore pendantes à la Cour supérieure de Montréal et du district de Montréal et qui représentent plus de 4,000 personnes qui, en recours collectif, viennent se greffer à ces causes types. Lorsque le jugement sera rendu, on s'y conformera. Mais il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable; il y a aussi le gouvernement provincial par le biais de la Société d'habitation. Il y a aussi les installateurs et les manufacturiers. Il s'agit de causes de recours global. Beaucoup de parties sont impliquées, et c'est pour cela que le gouvernement a de la difficulté à se dissocier pour tenter de conclure des règlements ou des choses comme cela. Cela ajoute à la complexité du problème.

M. Ricard: Vous dites dans votre déclaration qu'il y a une réduction de 27 millions de dollars par rapport à l'an dernier dans les crédits alloués au ministère. Vous dites aussi que les politiques du ministères seront bientôt source de création d'emplois. Dans combien de temps cela se produira-t-il?

Le président: Je pense, monsieur le ministre, que M. Ricard fait allusion à la nouvelle politique sur les brevets pharmaceutiques.

M. Ricard: Je parle de toutes les politiques du ministère.

Le président: Vous dites qu'il y aura des investissements obligatoires de la part des entreprises. Je pense qu'il fait allusion à cela. Pouvez-vous élaborer un peu à ce sujet?

M. Côté (Langelier): J'imagine que des effets tangibles vont se manifester d'ici un an. Il y a plusieurs aspects. Premièrement, il y a la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues. Il y a également une chose très importante, soit la Loi

[Translation]

Mr. Côté (Langelier): When I refer to the total, I mean the grants rather than the operating costs of the program. To be precise, the amount comes out to \$220,000,224.77. You know that the grant was for a maximum of \$5,000. The average amounts to \$4,700. Most of the taxpayers concerned met the conditions set by the government and received a refund, in keeping with the policy decision.

Mr. Ricard: Does this amount include the grant for insulation and the grant to have it removed?

Mr. Côté (Langelier): Not for insulation.

Mr. Ricard: I want to know the total cost. It must have been more than \$220 million because people also received money to put in the insulation.

Mr. Côté (Langelier): The Department of Energy, Mines and Resources paid the grant to have the insulation installed. When the mistake was discovered, it was decided that government policy would be to offer a refund and the Department of Consumer and Corporate Affairs was given the responsibility for it. The cost of the compensation amounted to \$220 million.

Mr. Ricard: Have any suits been filed on grounds of health?

Mr. Côté (Langelier): A number of cases are now before the courts. There were class actions. Six cases are still pending before the Superior Court of Montreal and the District of Montreal, they represent over 4,000 persons who have joined in a class action. Once the decision has been handed down, we will comply with it. But it must be kept in mind that the federal government is not the sole party responsible; there is also the provincial government, through its housing corporation. There are also the installers and manufacturers. Many parties are involved, and that is why it is difficult for the government to dissociate itself from the rest and conclude a separate settlement on its own. This adds to the complexity of the problem.

Mr. Ricard: In your statement you say that there is a \$27 million reduction compared to the previous year's appropriations for the department. You also say that the policies of the department will soon result in the creation of jobs. How much time will this take?

The Chairman: I believe, Mr. Minister, that Mr. Ricard is referring to the new policy on pharmaceutical patents.

Mr. Ricard: I am talking about all the policies of the department.

The Chairman: You say that certain investments will be compulsory for firms. That, I believe, is what he is referring to. Could you elaborate on it a bit?

Mr. Côté (Langelier): I imagine that tangible effects will be felt within a year. There are several aspects. First of all, there is the Patent Act and the Food and Drugs Act. There is also a very important piece of legislation, the Competition Act, which